

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CD100

présenté par

M. Millienne, M. Duvergé, Mme Lasserre, rapporteure Mme Luquet, M. Pahun, rapporteur et
Mme Gallerneau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.